

**Employé au pair  
Stagiaire  
aide-familial étranger**

Pour bénéficier du calcul de vos cotisations, adressez-nous votre déclaration trimestrielle en respectant la date limite de retour indiquée sur celle-ci. Nous vous informerons alors du montant des cotisations dues.

Si vous retournez votre déclaration après la date limite, vous calculerez vous-même les cotisations à partir des taux indiqués dans ce document.

Dans les deux cas, vos cotisations seront à régler au plus tard le 31 juillet 2006.

## Comment remplir votre déclaration ?

[www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)



Espace Particuliers

Pour suivre l'actualité réglementaire, connaître nos offres de service adaptées à vos besoins, vous informer sur vos droits et obligations et vous abonner à la lettre d'information des Urssaf...

### Vous avez employé du personnel au cours du trimestre

**A Vérifiez et complétez**, le cas échéant, les informations pré-imprimées relatives à votre employé.

**C Inscrivez la base forfaitaire trimestrielle** servant au calcul des cotisations. Pour établir cette base forfaitaire, reportez-vous au verso de ce document.

**B Précisez** s'il s'agit d'un employé au pair ou d'un stagiaire aide-familial étranger en cochant la case correspondante.

Puis, datez et signez votre déclaration.

Fac-similé de déclaration trimestrielle

CADRE 1		IDENTIFICATION DE LA PERSONNE EMPLOYÉE		Départ définitif	B		C	
N° DE SÉCURITÉ SOCIALE (à défaut, date et lieu de naissance)					Cochez la case concernée		Base forfaitaire servant au calcul des sommes dues	
A								
Réservé		Réservé			Employé au pair <input type="checkbox"/>			
Nom de naissance		Prénom			Stagiaire aide-familial étranger <input type="checkbox"/>			
		Nom de l'époux						
Adresse								

### Notre conseil

Si vous souhaitez conserver une trace de votre déclaration, vous pouvez reporter les éléments sur le fac similé ci-contre.

### Vous n'avez pas employé de personnel au cours du trimestre

- inscrivez la mention « néant » sur votre déclaration,
- complétez le cadre 3,
- datez et signez votre déclaration,
- retournez votre déclaration à l'Urssaf.

# Vous occupez un employé au pair

Sans changement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006

## Chiffres du trimestre

La base forfaitaire servant au calcul des cotisations correspond au montant total des avantages en nature accordés à votre salarié durant le trimestre.

### Avantages en nature

Nourriture	4,35 € par repas
Logement	67 € par mois

## Taux de cotisations

(en %)	Part salariale	Part patronale	Total
Sécurité sociale <sup>(1)</sup> - Solidarité <sup>(2)</sup>	-	31,70	31,70
Fonds national d'aide au logement (FNAL)	-	0,10	0,10
Assédic (chômage) <sup>(3)</sup>	2,44	4,04	6,48
IRCEM Retraite complémentaire	3,75	3,75	7,50
IRCEM Prévoyance	0,70	0,81	1,51
AGFF <sup>(4)</sup>	0,80	1,20	2,00
Formation professionnelle	-	0,15	0,15

(1) Assurances maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse, allocations familiales, accidents du travail.

(2) Contribution patronale de solidarité pour l'autonomie (0,30 %).

(3) La contribution Assédic n'est plus due à compter du premier jour du trimestre civil suivant celui au cours duquel le salarié a atteint l'âge de 65 ans.

(4) Association pour la gestion du fonds de financement de l'AGIRC et l'ARRCO.

# Vous accueillez un stagiaire aide-familial étranger

Sans changement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006

La base forfaitaire servant au calcul des cotisations s'apprécie en fonction du temps de présence de votre stagiaire au cours du trimestre. Les cotisations sont dues exclusivement par l'employeur.

	Semaine	Mois
<b>Base forfaitaire</b>	104,39 €	449,68 €
<b>Montants des cotisations</b>		
Sécurité sociale <sup>(1)</sup> - Solidarité <sup>(2)</sup> - FNAL <sup>(3)</sup>	33,20 €	143,00 €
IRCEM Retraite complémentaire	6,64 €	28,60 €
AGFF <sup>(4)</sup>	1,66 €	7,15 €

(1) Maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse, allocations familiales, accidents du travail.

(2) Contribution patronale de solidarité pour l'autonomie (0,30 %).

(3) Fonds national d'aide au logement.

(4) Association pour la gestion du fonds de financement de l'AGIRC et l'ARRCO.